



## Foire aux questions

Trouvez des réponses à vos questions...

Banque Postale du Congo

Aout 2014

### Le COMPTE et son fonctionnement

**L**e compte bancaire est un compte ouvert

par la banque à un ou plusieurs clients proposant des services bancaires et des produits financiers. Le client disposant d'un compte est appelé titulaire du compte. Le compte permet d'enregistrer au quotidien des opérations au crédit (les ressources ou les entrées) et au débit (les dépenses ou les sorties). La différence entre les opérations au crédit et au débit du compte détermine le solde du compte.

L'ouverture d'un compte est une opération contractuelle entre la Banque Postale du Congo et le(s) ou les client(s) qui se trouve formalisée dans un document, appelée la convention de compte. Cette convention de compte contient et définit toutes les règles de fonctionnement du compte, y compris les conditions tarifaires des services proposés, et la marche à suivre pour résoudre les éventuels différends.

#### Les relations avec la Banque Postale du Congo

##### Banque à distance (Services de)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

##### Convention de compte de dépôt

Contrat écrit et signé entre une banque et un (des) particulier(s). Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte (ouverture, clôture, moyens de paiement fournis, frais, médiation,...), ainsi que les droits et les obligations de chacune des deux parties.

Toute ouverture d'un compte de dépôt à un particulier donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.

Toute modification de la convention de compte par la banque, y compris les conditions tarifaires, doit être communiquée au(x) titulaire(s) du compte.

### Médiateur

Désigné par la banque, le médiateur est une personne indépendante, impartiale et tenue à la confidentialité, qui est chargée de recommander une solution amiable aux litiges rencontrés entre un particulier et sa banque.

Après avoir épuisé les autres démarches (recours) auprès de l'agence et du service clientèle de la banque, le particulier peut saisir gratuitement le médiateur de sa banque pour les opérations liées au fonctionnement de son compte, les opérations de crédit ou d'épargne.

### Secret « bancaire » (Secret professionnel)

Relevant du secret professionnel, le secret « bancaire » est l'obligation légale, pour la banque et ses collaborateurs, de ne révéler aucune information concernant ses clients à un tiers. Le secret peut être levé dans certaines conditions très strictes à la demande de certaines autorités administratives ou judiciaires.

## La présentation du COMPTE

### Clôture

Comme tous les contrats, un compte peut être dénoncé, c'est-à-dire clôturé ou fermé, sans fournir de motifs, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties (le client ou la banque). La clôture du compte est facturée à 10.000 XAF. Les modalités de clôture, dont les délais de préavis, sont précisées dans la convention de compte.

### Dépôt à terme (DAT)

Compte dont le solde est rendu indisponible pendant une certaine durée. Le blocage peut résulter, par exemple, d'une opération de saisie (arrêt) sur le compte.

### Compte courant

Le compte courant est un compte bancaire permettant d'effectuer les opérations classiques: dépôts, retraits et paiements.

Il permet à son titulaire d'avoir accès à tous les autres produits et services de la banque et d'effectuer tout type de transaction.

### Compte épargne

Le compte épargne ou compte sur livret est un compte de dépôts à vue rémunéré. C'est aussi une formule de placement à vue.

### Compte Chèque

Le compte chèque est un compte de dépôts dans lequel sont effectués de nombreuses opérations bancaires (Retrait et versement espèces, remises chèques, virement, prélèvement, etc.).

Il est indispensable pour gérer avec facilité un budget et permet à son titulaire d'avoir accès à tous les autres produits et services de la banque et d'effectuer tout type de transactions.

### Compte indivis

Compte collectif ouvert au nom de plusieurs personnes. L'accord et la signature de tous les cotitulaires sont nécessaires pour réaliser les opérations sur le compte (sans solidarité active).

### Compte joint

Compte collectif ouvert au nom de deux ou plusieurs personnes sans nécessairement de lien de parenté ou d'alliance entre elles, appelées cotitulaires.

Toute ouverture d'un compte joint donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte par les cotitulaires.

Chacun des cotitulaires peut faire fonctionner le compte seul – exactement comme s'il était le seul titulaire – et réaliser ainsi toute opération tant au débit qu'au crédit, notamment dépôt et retrait de fonds, remises de chèques à l'encaissement, virements, autorisations de prélèvement...

### Coordonnées du compte RIB (Relevé d'identité bancaire)

Document permettant au Congo d'identifier les coordonnées du compte d'un client.

Le RIB comporte le nom du/des titulaire(s) du compte, le nom de la banque, le code agence, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Le RIB se trouve généralement sur le relevé de compte et/ou dans le chéquier. Y figurent également les codes IBAN et BIC.

Le RIB peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre la réalisation d'opérations (virements, prélèvements ...) sur son compte.

### Code BIC (Bank Identifier Code)

Le BIC est l'identifiant international de la banque.

### Code IBAN (International Banking Account Number)

L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire.

Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement au Congo ou à l'étranger.

### Droit au compte

Toute personne domiciliée au Congo, dépourvue d'un compte de dépôt, et qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque, a le droit de demander à la Banque Postale du Congo de désigner une agence pour bénéficier d'un compte de dépôt et du service bancaire de base gratuit associé au droit au compte.

La banque, qui refuse d'ouvrir un compte à un particulier, peut lui proposer d'effectuer à sa place les démarches auprès de la Banque Postale du Congo pour bénéficier du droit au compte.

Une convention de compte doit être signée.

### Procuration à un tiers

Acte par lequel une personne (le mandant) donne à une autre personne (le mandataire) le pouvoir d'agir pour son compte et en son nom pour réaliser – tout ou partie – des opérations sur son compte.

### Service bancaire de base

Le service bancaire de base est composé d'un ensemble de services proposés gratuitement par une agence de la banque dans le cadre du droit au compte. Ce service comprend l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, la délivrance de RIB, les dépôts ou retraits d'espèces au guichet, l'envoi mensuel d'un relevé de compte, l'encaissement des chèques ou des virements, le paiement par prélèvements, internet banking.

Le service bancaire de base ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni l'autorisation de découvert.

## Le suivi du COMPTE

### Créancier (nom)

Personne à qui est due une somme d'argent.  
On parle également de « bénéficiaire ».

### Crédit (Écriture de crédit)

Opération comptable qui augmente le solde du compte, par exemple à la suite d'un virement reçu, d'un dépôt d'espèces ou d'une remise de chèque.

### Date comptable

Date à laquelle la banque enregistre les opérations comptables sur le compte du client.

Exemple : l'utilisation de la carte à débit différé permet l'enregistrement des opérations effectuées sur le mois. Le montant total des opérations sera débité généralement en fin de mois sur le compte du client.

### Date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

### Date d'opération

Date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

### Débit (Écriture de débit)

Opération comptable qui diminue le solde du compte, par exemple à la suite de l'émission d'un chèque, du paiement d'un prélèvement, d'un retrait d'espèces, de l'exécution d'un virement ou d'un paiement par carte.

### Débiteur (nom)

Personne qui doit une somme d'argent.  
On parle également de « payeur ».

### Garantie des dépôts

Mécanisme géré par le Fonds de garantie des dépôts permettant d'indemniser les clients de la banque défaillant qui ne serait plus en mesure de restituer les dépôts des clients.

### Intérêts créditeurs

Somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

### Provision

Somme disponible et suffisante au crédit du compte et destinée au paiement des opérations réalisées (paiement d'un chèque par exemple).

### Relevé de compte

Proposé sous forme papier ou sur support durable (c'est-à-dire sous forme électronique), le relevé est un document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle.

### Solde du compte

Différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte depuis son ouverture. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits, et débiteur (négatif) dans le cas contraire.

## Les incidents de fonctionnement du COMPTE

### Incident de fonctionnement du compte

Opération bancaire non conforme aux dispositions de la convention du compte. On peut citer quelques exemples d'incidents de fonctionnement : remise de chèques erronée, références incomplètes d'un compte, présentation au paiement d'un chèque sans provision, opposition sur carte, ordre de virement à partir d'un compte sans provision...

Les incidents de fonctionnement du compte peuvent entraîner des incidents de paiement.

### Incident de paiement

Non-paiement par la banque d'une opération au débit du compte pour défaut ou insuffisance de provision, quels que soient les moyens de paiement utilisés (chèque, prélèvement...).

### Lettre d'injonction de payer

Lettre adressée par la banque à un débiteur en lui demandant de régulariser sa situation, de ne plus émettre de chèque et de restituer les formules de chèque en sa possession. L'envoi de cette lettre est obligatoire lors de l'émission d'un chèque sans provision.

### Opposition administrative

Procédure permettant au Trésor public de faire bloquer sur le compte, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due au titre d'amendes pénales ou de condamnations pécuniaires (exemple : contraventions).

### Saisie-attribution

Procédure juridique permettant à un créancier disposant d'un titre exécutoire (décision de justice) de faire bloquer le compte bancaire du montant de la dette, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due.

### Solde bancaire insaisissable

Somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Lorsqu'un compte bancaire fait l'objet d'une saisie et qu'il présente un solde créditeur, le titulaire du compte bénéficie automatiquement d'une somme au plus égale au montant du revenu de solidarité active (RSA). Le compte est alors bloqué, sauf pour cette somme laissée à sa disposition et destinée à faire face aux besoins alimentaires immédiats.

## Les MOYENS DE PAIEMENT associés au compte

### Les services de paiement

#### Opération de paiement

Opération qui consiste à verser, transférer, ou retirer des fonds sur un compte.

### Les principaux moyens de paiement

#### Moyens de paiement

Instruments mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte. Sont considérés comme moyens de paiement : la carte, le chèque, le prélèvement, le virement, le porte monnaie électronique, et les espèces...

### Porte-monnaie électronique

Moyen de paiement hébergé sur un support physique ou informatique émis par la banque et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de faible montant. Il est utilisable chez les commerçants et les prestataires de services adhérents à ce moyen de paiement.

### Télépaiement

Moyen de paiement permettant de régler à distance une dette, en s'inscrivant sur un espace sécurisé (site Internet, service vocal ou service mobile). À l'initiative du créancier et après validation par le débiteur, le montant à payer sera prélevé sur son compte.

### La carte

#### Blocage (ou opposition) carte par la banque ou le prestataire de services de paiement

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction par carte, notamment, en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire.

#### Blocage (ou opposition) carte à l'initiative du client

Opération par laquelle le titulaire de la carte demande son blocage à sa banque en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte (utilisation frauduleuse du numéro de carte). Le titulaire de la carte doit formuler sa demande par tout moyen mis à disposition par la banque et la confirmer par courrier. Aucun autre motif ne peut être retenu pour demander une opposition.

### Carte

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par la banque et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec lui, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...).

### Carte à débit différé

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités sur le compte, à une date convenue, généralement en fin de mois. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

### Carte de retrait

Carte délivrée par la Banque Postale du Congo permettant d'effectuer exclusivement des retraits d'espèces dans des automates (DAB/GAB). Pour des raisons de sécurité, les montants des retraits sont limités suivant les conditions propres à chaque carte.

### Le chèque

#### Bénéficiaire

Personne qui endosse le chèque.

### Chèque

Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur).

#### Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

#### Chèque sans provision

Chèque émis sur un compte bancaire dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. S'il ne régularise pas sa situation, l'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques. On parle également de chèque impayé.

#### Lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Lettre adressée par la banque, lorsque le client a émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque. Cette lettre informe le client des délais pour régulariser sa situation et des conséquences, notamment financières, d'un rejet de chèque.

#### Opposition chèque/chéquier par le client

Opération destinée à empêcher le paiement d'un chèque lors de sa présentation en cas de perte ou de vol ou d'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier ou lorsque le bénéficiaire du chèque est en situation de redressement ou de liquidation judiciaire. Aucun autre motif ne peut être retenu par la banque. L'émetteur d'un chèque, ou le titulaire d'un chéquier, doit faire opposition auprès de sa banque, par courrier, Internet ou téléphone puis confirmer son opposition par courrier.

#### Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

#### Remise de chèque (encaissement, endos)

Dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour porter le(s) montant(s) du (des) chèque(s) au crédit de son compte (encaissement). La remise de chèque nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer.

La diffusion des renseignements figurant au dos du chèque (endos) relève du secret professionnel et ces informations ne peuvent être données au titulaire du compte, qui a émis le chèque.

#### Tireur

Personne qui signe le chèque et l'établit au profit d'une autre personne, puis donne l'ordre à sa banque (le tiré) de payer le chèque.

## Le virement

### Virement

Opération de transfert ou de réception de fonds, la Banque Postale du Congo vous propose deux types de virement (national et international (Swift))

Il peut être ponctuel ou permanent.

Son exécution peut être immédiate ou intervenir à une date programmée et nécessite la fourniture des coordonnées bancaires du créancier bénéficiaire (RIB, codes BIC et IBAN).

## Le prélèvement

### Autorisation de prélèvement

Autorisation écrite donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par le créancier désigné par l'autorisation.

Cette autorisation est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

### Opposition (ou blocage) sur prélèvement

Ordre du client de ne pas débiter le prélèvement sur son compte avant l'exécution de celui-ci. On parle également de révocation du prélèvement.

L'opposition doit être formulée au plus tard le jour précédent le débit prévu du montant du prélèvement sur le compte.

### Prélèvement

Moyen de paiement par lequel le paiement est réalisé à l'initiative du créancier.

Le débiteur doit avoir préalablement donné son accord au créancier et à sa banque.

### Rejet de prélèvement

Refus du paiement d'un prélèvement par la banque du fait généralement d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client. On parle également de refus d'exécution par la banque.

## Les espèces

### Change manuel

Opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une commission de change.

### Distributeur automatique de billets (DAB)

Automate permettant à un client de retirer des billets de banque au moyen d'une carte et de son code confidentiel.

### Espèces

Terme utilisé pour désigner les billets de banque et les pièces de monnaie.

Autres termes utilisés : monnaie fiduciaire, numéraire, liquide, argent.

### Guichet automatique de banque (GAB)

Automate permettant à un client de retirer des billets de banque, de faire des opérations bancaires (consultation du solde de son compte, commande des chèques, etc.) voire extrabancaires (achat de minutes de communication pour un téléphone portable, recharge d'un titre de transport, etc..) au moyen d'une carte et de son code confidentiel.

### Opération de caisse

Dépôt ou retrait d'espèces au guichet d'une banque.

### Retrait

Opération par laquelle un client retire de son compte, soit à un automate (DAB, GAB), soit au guichet de la Banque Postale du Congo une certaine somme en espèces.

Déterminé dans la convention de compte ou le contrat-cadre de services de paiement, un plafond d'autorisation de retrait est appliqué en fonction du type de carte.

### Versement d'espèces

Dépôt d'espèces, au guichet d'une agence de la banque ou d'un GAB, sur le compte.

L'opération est alors créditée le jour de l'opération.

## Les OPÉRATIONS de CRÉDIT

### Les espèces

#### Agios (ou intérêts débiteurs)

Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur.

#### Amortissement (du capital)

Partie de l'échéance qui correspond au remboursement du capital emprunté (ou de la somme empruntée).

#### Autorisation de découvert (facilité ou découvert autorisé)

Accord écrit et préalable entre la banque et son client qui fixe les conditions de fonctionnement d'un compte bancaire débiteur (montant, durée et modalité de remboursement).

Lorsque l'autorisation de découvert prévoit un retour à une position créditrice dans un délai inférieur à un mois, le terme de facilité de caisse est parfois employé.

#### Cap de taux (ou taux plafond ou butoir de taux)

Taux d'intérêt d'un prêt dont l'évolution à la hausse est limitée, par exemple plus ou moins 2 %. Les conditions d'évolution du taux d'intérêt sont définies par le contrat.

#### Caution

Engagement pris par une personne de se substituer au débiteur, si celui-ci ne paie pas sa dette.

#### Co-emprunteurs

Personnes signant collectivement un contrat de prêt. Chacun est responsable du remboursement de l'intégralité de l'emprunt.

#### Coût total du crédit

Somme des intérêts et de tous les frais liés à l'octroi du crédit (le cas échéant, frais de dossier, d'assurance, de courtage de garanties...).

#### Crédit (Opération de crédit, emprunt, prêt)

Opération par laquelle la Banque Postale du Congo met à la disposition d'un client une somme d'argent, moyennant intérêts et frais, pour une durée déterminée ou indéterminée et que le client doit rembourser. Il existe plusieurs catégories de prêts ou de crédits.

### Crédit affecté

Crédit permettant de financer un bien ou un service déterminé. Les deux contrats, le prêt et l'achat du bien ou du service, sont étroitement liés. Le contrat de crédit peut ainsi être annulé si l'achat du bien ou du service ne se réalise pas.

### Crédit à la consommation

Opération par laquelle la Banque Postale du Congo met à la disposition d'un client une somme d'argent pour le financement de biens ou de services à usage non professionnel à l'exception des financements des opérations de crédit immobilier.

### Crédit amortissable

Prêt dont le montant, la durée et les remboursements périodiques (amortissement du capital et intérêts) sont déterminés lors de sa mise en place, selon un échéancier. Les remboursements peuvent être fixes ou varier selon des clauses de révision clairement définies.

### Crédit in fine

Crédit dont le capital se rembourse en une seule fois à l'échéance. Les intérêts sont généralement payés périodiquement sur la durée du prêt.

### Crédit immobilier

Opération par laquelle la Banque Postale du Congo met à la disposition d'un client une somme d'argent pour financer la construction, l'acquisition d'un logement.

### Crédit RAPIDO

Crédit *in fine* accordé dans l'attente d'une rentrée d'argent, par exemple, lors de la vente d'un bien immobilier.

### Crédit renouvelable

Opération par laquelle la Banque Postale du Congo met ou promet de mettre à disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et frais sur la partie utilisée. Cette somme se renouvelle au fur et à mesure des remboursements du capital. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie.

### Délai de réflexion

Délai légal imposé à tout emprunteur avant d'accepter une offre de prêt immobilier. Le demandeur ne peut accepter l'offre préalable de prêt que 10 jours après sa réception.

Avant l'acceptation de l'offre par le client, la banque ne peut mettre à sa disposition les fonds demandés.

### Délai de rétractation

Délai légal accordé à l'emprunteur pour renoncer à un crédit à la consommation qu'il a souscrit.

### Dépassement

Fait d'aller au-delà de la limite autorisée : découvert au-delà du plafond autorisé ou dépassement du plafond de paiement et/ou de retrait d'espèces par carte.

### Différé d'amortissement (ou franchise partielle)

Période pendant laquelle l'emprunteur ne rembourse aucun capital. Il ne paie que les intérêts du prêt. Les cotisations d'assurances sont généralement perçues pendant la période de différé d'amortissement.

### Garanties

Actes destinés à sécuriser une opération de crédit. On distingue les garanties réelles (nantissement, gage, hypothèque...) et les garanties personnelles (caution...).

### Indice de référence

Taux de référence retenu pour calculer la révision du taux d'intérêt du prêt dans le cadre d'un taux révisable.

### Microcrédit

Crédit de petit montant destiné à faciliter le financement de projets de vie (mobilité, logement, recherche d'emploi...) ou de projets professionnels (création d'activité...).

### Montant total dû

Dans le cadre d'un crédit à la consommation, ce montant représente la somme du montant total du crédit et du coût total du crédit.

### Prêt à taux zéro

Prêt sans intérêts, proposé sous certaines conditions par la banque ayant signé une convention avec l'État.

### Rachat de crédits

Opération consistant à regrouper en un seul crédit plusieurs prêts existants, de durées et de taux d'intérêts différents. Le nouveau crédit se caractérise par un taux d'intérêt généralement inférieur à celui des crédits rachetés et par une durée plus longue. Le montant des mensualités est donc diminué. On parle également de regroupement, de restructuration ou de consolidation de crédits.

### Rééchelonnement

Opération par laquelle les conditions de remboursement initiales du ou des prêts sont modifiées : réaménagement du taux et/ou de la durée de remboursement.

### Remboursement anticipé

Possibilité pour le client de rembourser partiellement ou totalement un crédit avant la fin prévue du contrat. Cette possibilité peut donner lieu à la perception par la banque d'indemnités de remboursement anticipé (IRA).

### Surendettement

Situation dans laquelle une personne ou un ménage, se trouve dans l'impossibilité manifeste de faire face à ses charges et à ses dettes courantes non professionnelles (loyer, factures d'électricité, remboursement de prêts...).

### Tableau d'amortissement

Tableau indiquant le montant dû par l'emprunteur à chaque échéance du crédit en détaillant la répartition du remboursement entre : le capital, les intérêts, la prime relative aux assurances (lorsque celles-ci sont obligatoires) et le capital restant dû après chaque échéance.

### Taux annualisé effectif global (TAEG)

Taux annualisé effectif global : taux englobant les intérêts et l'ensemble des frais liés à l'octroi d'un crédit (frais de dossier, frais d'assurance, de garantie, d'hypothèque...). Il permet de mesurer le coût total du prêt ou du crédit. Il ne doit jamais dépasser le seuil de l'usure (ou taux d'usure).

#### Taux de base bancaire

Taux librement fixé par la Banque Postale du Congo. Ce taux de base, auquel est ajoutée une majoration personnalisée, est utilisé pour certains types de crédit. Concernant les particuliers, il s'agit le plus souvent des débits en compte et/ou des crédits renouvelables. Ce taux est communiqué dans les conditions tarifaires.

#### Taux d'intérêt

Pourcentage permettant de calculer la rémunération de la banque sur une somme d'argent prêtée à l'emprunteur.

#### Taux fixe

Taux qui reste inchangé pendant toute la durée du prêt.

#### Taux variable ou révisable

Taux d'un prêt dont la variation est liée à l'évolution d'un ou plusieurs indices de référence. Le prêt à taux variable peut comprendre une période à taux fixe et des limites de variation.

#### Usure (seuil de l'usure ou taux de l'usure)

Taux (TEG ou TAEG) maximum auquel un prêt peut être accordé.

## Les FRAIS BANCAIRES

### La définition des frais bancaires

#### Conditions tarifaires

Prix des prestations et des services bancaires. La tarification liée au compte et aux services de paiement est détaillée dans la convention de compte ou dans le contrat-cadre de services. Les conditions tarifaires sont disponibles en agence (sous forme d'un dépliant et d'affichage) et sur Internet.

#### Cotisation

Frais perçus périodiquement pour la mise à disposition d'une offre de service (mise à disposition d'une carte, par exemple).

#### Frais

Somme perçue auprès de son client par la banque au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un produit ou de la mise à disposition d'un service. Suivant l'opération concernée, on emploie également les termes de commission, abonnement...

#### Récapitulatif annuel des frais bancaires

Document adressé aux clients, récapitulant le total des frais perçus par la banque au cours de l'année passée au titre de la facturation des produits et services liés à leur compte.

### Les principaux frais liés au fonctionnement du compte

#### Cotisation carte

Frais perçus par la banque pour la commande ou le renouvellement d'une carte. La cotisation est généralement annuelle.

#### Frais concernant les cartes

Frais perçus par la banque pour la fourniture de prestations spécifiques liées à la carte : choix du code secret, confection d'une nouvelle carte, réédition du code secret, recherche de facturette...

#### Frais de relevés de compte

La réglementation prévoit un relevé mensuel gratuit pour les opérations enregistrées sur le compte.

#### Frais de succession

Frais perçus par la banque pour le traitement et la gestion du dossier de succession lors du décès du titulaire du compte (envoi du relevé de compte au notaire, relation avec les ayants droit...).

### Principaux frais liés au fonctionnement du compte

Les frais les plus fréquents à la charge du client en contrepartie des services rendus par la banque: frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...), frais de location de coffre-fort, frais de mise en place d'un virement occasionnel ou permanent, frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement, frais d'envoi de chéquier, frais de retrait dans un DAB d'une autre banque, frais pour paiement d'un prélèvement, frais sur émission d'un virement occasionnel ou permanent...

### Les principaux frais liés aux incidents de fonctionnement du compte

#### Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

#### Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Frais perçus par la banque lors d'un rejet de chèque pour insuffisance de provision.

#### Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Frais perçus par la banque quand elle informe le titulaire du compte, par lettre, de l'émission d'un chèque sans provision.

#### Frais de recherche de documents

Frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition à la demande du titulaire du compte de documents concernant son compte.

#### Intérêts débiteurs

Intérêts perçus par la banque lorsque le compte présente un solde négatif (ou débiteur) pendant un ou plusieurs jours. Ces intérêts sont généralement débités du compte en fin de mois ou de trimestre.